



Assemblée Générale Ordinaire de Nicox

17 mai 2016

Sophia Antipolis, France

Nicox S.A. (Euronext Paris : FR0013018124, COX, éligible PEA-PME), société internationale spécialisée en ophtalmologie, a convoqué ses actionnaires en Assemblée Générale Ordinaire **le mardi 7 juin 2016 à 14 heures** dans les bureaux de BuroClub – salle Colomb – Drakkar 2 - Bâtiment D – 2405 route des Dolines – 06560 Valbonne Sophia Antipolis.

Les documents visés aux articles R.225-83 du Code de commerce, notamment les formulaires de vote par procuration ou correspondance, sont mis à la disposition des actionnaires au siège social et sur le site internet de la Société (www.nicox.com). Ces documents sont également adressés aux actionnaires sur simple demande écrite au siège social de la Société.

Les actionnaires peuvent voter par procuration ou assister à l'Assemblée Générale. Un guide expliquant les modalités de vote est disponible sur le site internet de Nicox. Les actionnaires peuvent également contacter l'équipe Relations Investisseurs par e-mail à l'adresse communications@nicox.com pour toute question sur les modalités de vote.

Pour le cas où le quorum requis pour la délibération de l'assemblée générale ne serait pas atteint sur première convocation, une seconde réunion serait convoquée pour le mardi 21 juin 2016 à 14 heures dans les bureaux de BuroClub – salle Colomb – Drakkar 2 - Bâtiment D – 2405 route des Dolines – 06560 Valbonne Sophia Antipolis.

A propos de Nicox

Nicox (Bloomberg : COX:FP, Reuters : NCOX.PA) est un groupe international spécialisé en ophtalmologie. Nous construisons et commercialisons un portefeuille diversifié de produits ophtalmiques visant à améliorer la vue de nombreux patients, grâce à nos compétences scientifiques, commerciales et en matière de partenariats.

Le portefeuille de médicaments de Nicox est déjà à un stade de développement avancé. Il inclut notamment le latanoprostène bunod pour la réduction de la pression intraoculaire (PIO) chez les patients atteints de glaucome à angle ouvert ou d'hypertension oculaire. Un dossier de demande d'autorisation de mise sur le marché (NDA) a d'ailleurs été déposé auprès de la FDA par Bausch + Lomb, filiale à 100% de Valeant Pharmaceuticals International, Inc., titulaire de la licence du produit. Il inclut également l'AC-170, pour laquelle une demande d'autorisation de mise sur le marché a été déposée au mois d'avril 2016 auprès de la FDA pour le traitement du prurit oculaire associé à la conjonctivite allergique, ainsi que deux candidats au stade pré-AMM en Europe : AzaSite® pour la conjonctivite bactérienne et BromSite™ pour la douleur et l'inflammation après une chirurgie de la cataracte. Au-delà de ces candidats à un stade avancé, Nicox développe un portefeuille de produits ophtalmiques de nouvelle génération basés sur sa plate-forme de recherche centrée sur la libération d'oxyde nitrique. Le groupe est présent en Europe et aux États-Unis.

La Société est cotée sur Euronext Paris (compartiment B : Mid Caps) et fait partie des indices CAC Healthcare, CAC Pharma & Bio et Next 150. Pour plus d'informations sur Nicox, ses produits commerciaux ou ses projets en développement : www.nicox.com

Couverture par les analystes

Bryan, Garnier & Co	Hugo Solvet	Paris, France
Invest Securities	Martial Descoutures	Paris, France
Gilbert Dupont	Damien Choplain	Paris, France



Contacts

Nicox **Gavin Spencer** | Executive Vice President Corporate Development
Tél +33 (0)4 97 24 53 00 | communications@nicox.com

Cette communication peut contenir des déclarations prospectives. Les déclarations prospectives ne constituent ni des faits historiques ni des garanties de performances futures. Au contraire, ces déclarations sont fondées uniquement sur les convictions, anticipations et hypothèses actuelles de la Société concernant : ses activités, projets et stratégies futurs ; ses estimations ; les événements et tendances prévus ; ainsi que d'autres conditions, notamment économiques. Les déclarations prospectives portent sur l'avenir et peuvent donc être remises en cause par un certain nombre d'aléas, d'incertitudes, de risques et de changements de circonstances, lesquels sont difficiles à prévoir et échappent au contrôle de la Société. Les résultats effectifs et la situation financière de la Société pourraient différer significativement de ceux anticipés dans les dites déclarations prospectives. Par conséquent, le lecteur est invité à ne pas se fier sur ces déclarations prospectives.

Les facteurs de risques susceptibles d'affecter l'activité de Nicox sont présentés au chapitre 4 du « Document de référence, rapport financier annuel et rapport de gestion 2015 » déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 15 avril 2016, lequel est disponible sur le site de Nicox (www.nicox.com).